

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

COMMUNE DE BIRIEUX

Envoyé en préfecture le 25/11/2023

Reçu en préfecture le 25/11/2023

Publié le

ID : 001-210100459-20231117-20230035-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNE DE BIRIEUX
SEANCE DU VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023**

Délibération N° 20230035

Nombre de Conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 7
Votants : 8

L'an deux mil vingt trois et le Vendredi 17 novembre à 21h38, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, Mme MOREL, M. PELLOUX-PRAYER, Mme GIBRAT, M. GUETTY, Mme GEORGES

Excusé : M. DULONG (pouvoir M. BARNONCEL)

Absent : M. THEVENARD, M. CALATAYUD

Secrétaire de séance : M. GUETTY

Objet : Participation aux frais de scolarité 2022-2023

L'école de Villars les Dombes nous informe que 20 enfants (5 maternelles et 15 élémentaires) domiciliés à Birieux sont scolarisés chez eux. Ils nous demandent une participation aux frais de scolarité.

Dans les archives, un courrier du 06/11/2000 a été retrouvé concernant une future délibération qui devrait être prise. Or, à ce jour, toujours aucune convention ni délibération n'a été rédigée en ce sens. Pour rappel, la facture 2021-2022 était de 14 084€ (pour 21 enfants).

La facture pour 2022-2023 s'élève à 12 562,70€.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de maintenir la participation des frais de scolarité des enfants en élémentaire et en maternelle de l'école de Villars les Dombes.

POUR à l'UNANIMITE

La délibération est adoptée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

Cyril BAILLET

Signé par : Cyril BAILLET
Date : 25/11/2023
Qualité : Maire

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

COMMUNE DE BIRIEUX

Envoyé en préfecture le 25/11/2023

Reçu en préfecture le 25/11/2023

Publié le

ID : 001-210100459-20231117-20230036-DE

S'LO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNE DE BIRIEUX
SEANCE DU VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023**

Délibération N° 20230036

Nombre de Conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 7
Votants : 8

L'an deux mil vingt trois et le Vendredi 17 novembre à 21h38, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, Mme MOREL, M. PELLOUX-PRAYER, Mme GIBRAT, M. GUETTY, Mme GEORGES

Excusé : M. DULONG (pouvoir M. BARNONCEL)

Absent : M. THEVENARD, M. CALATAYUD

Secrétaire de séance : M. GUETTY

Objet : Demande de cotisation JSP Villars

Nous avons reçu une demande de cotisations pour 2023-2024 de la section Jeunes Sapeurs-Pompiers de Villars-les-Dombes. En effet, nous avons un jeune JSP qui habite sur notre commune.

Le montant de la cotisation est de 40€.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de donner cette cotisation pour l'année 2023-2024.

POUR à l'UNANIMITE
La délibération est adoptée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre.
Le Maire,
Cyril BAILLET



Signé par : Cyril BAILLET
Date : 25/11/2023
Qualité : Maire

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

COMMUNE DE BIRIEUX

Envoyé en préfecture le 25/11/2023

Reçu en préfecture le 25/11/2023

Publié le

ID : 001-210100459-20231117-20230037-DE

S'LO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNE DE BIRIEUX
SEANCE DU VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023**

Délibération N° 20230037

Nombre de Conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 7
Votants : 8

L'an deux mil vingt trois et le Vendredi 17 novembre à 21h38, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, Mme MOREL, M. PELLOUX-PRAYER, Mme GIBRAT, M. GUETTY, Mme GEORGES

Excusé : M. DULONG (pouvoir M. BARNONCEL)

Absent : M. THEVENARD, M. CALATAYUD

Secrétaire de séance : M. GUETTY

Objet : Aire de jeux

La commission Enfance a reçu 3 devis pour l'aménagement de l'aire de jeux. Son choix se porte sur le dernier devis reçu par Synchronicity d'un montant de 29 770.80€TTC.

- **Synchronicity :**

Qui comprend :

- o 1 structure 2 tours avec toboggan pour enfants de 2-12 ans
- o 2 jeux à ressort pour enfants de 1-8 ans
- o Dalle amortissantes 60m2

Cyril BAILLET précise qu'au niveau des subventions, la CC DOMBES ne peut pas financer ce type de projet. Cependant, nous pourrions prétendre aux subventions du département et de la région. Le type de subvention sera conditionné également par le délai de livraison de l'aire de jeux. En effet, les demandes d'aides du département doivent être déposés au printemps (avril-juin) de l'année N pour une réalisation l'année N+1.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de valider le devis de Synchronicity d'un montant de 29 770€.
- De solliciter les demandes de subventions auprès du département et de la région.

POUR à l'UNANIMITE

La délibération est adoptée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

Cyril BAILLET

Signé par : Cyril BAILLET
Date : 25/11/2023
Qualité : Maire